

L'an deux mille vingt-six le quinze septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 10 septembre 2026

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, GUYOT Tony, GOIRAND-COTAR Sylvie, MONNIER Gaël, TREGARO Marie-Christine, BARBOTEAU Christel, LE BRETON Emeline, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MAUGAN Daniel, BACHELIER Marc, GUILLOCHON Denis, RENAUD Olivier, LE BOT David, GUILLAS Michèle, PROUST Sandrine, LORGEUX Sara, JOUBEL Aurélie, LE ROCH Cindy, BEAUDOUX Gaëtan, BAUCHE Benjamin, CABAS David

ABSENTS DONNANT POUVOIR :

C. Courant donnant pouvoir à M.C Trégaro

ABSENT: A. Evraert

Membres en exercice : 23

Membres présents : 21

Membres absents : 2

Procurations : 1

Votants : 22

Mme Aurélie Joubel a été élue secrétaire de séance

Demandes de subventions auprès du Département

Mme le Maire propose de solliciter l'aide du Département au titre du Programme de Solidarité Territoriale (PST) pour le financement, d'une part du préau de l'école publique dont le coût global (honoraires et travaux) s'élève à 43 656,35 € HT, d'autre part pour la réalisation d'une aire de jeux inclusive. Le taux de subvention s'élève à 25 %.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **De solliciter le département au titre du PST pour le financement d'une part du préau de l'école, d'autre part pour l'aire de jeux inclusive.**
- **D'autoriser Mme le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

En Mairie le 15 septembre 2026

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Le Secrétaire de séance



Le Président de séance

